

Maromme, le 20 mars 2023

**Objet :** Lettre de mission, opération de balisage

**Secteur :** Caux-Austreberthe, Inter-Caux-Vexin et Terroir de Caux  
**Responsable :** Serge BOULAND - 06 23 09 11 57 / serge.bouland@free.fr  
7, av. Jean Millet 76150 MAROMME

**Equipe constituée de :** Bernard TROTEZ 0750464E

Christian VARACHAUD 0750461Y

Monsieur,

Avec votre accord, la commission sentiers et itinéraires du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Seine-Maritime vous confie l'entretien du balisage de l'itinéraire :

**GR® 25C Saint-Léger-du-Bourg-Denis (jonction GR® 214) à Fontaine-Le-Bourg**

soit 10 km suivant les cartes jointes.

**Rappel de vos actions en tant que baliseur :**

- parcourir au moins une fois par an l'ensemble de votre circuit ;
- entretenir son balisage et veiller à sa qualité dans le respect de la charte officielle du balisage et de la signalisation ;
- assurer le petit entretien et le dégagement de la végétation susceptible de masquer les balises et d'encombrer le passage ;
- informer votre responsable de secteur de votre intervention, de problèmes rencontrés ou de modifications possibles de tracé.

Joint à ce courrier, vous trouverez également le compte-rendu d'entretien et la note de frais à renvoyer à votre responsable de secteur au plus tard avant le 31 juillet de l'année en cours.

Sans nouvel élément fourni par le Comité, cette lettre est renouvelable par tacite reconduction.

Nous vous recommandons vivement d'être toujours en possession de votre carte de baliseur et de cette lettre de mission. Ces documents vous serviront de justificatifs auprès les organismes de contrôle municipaux, gardes forestiers ou de police.

Vous remerciant pour votre engagement.

Serge BOULAND  
Responsable secteur

